



CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier Laurence Fournier Dominique Ferchaud Alexandre
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle de communale / mardi 20 juin 2022 19h10.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h10 précise, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (49) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller communal et salue la présence de M. Kevin Dos Santos, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, dès le 30 mai 2023.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 13.12.2022
3. Lecture des comptes communaux 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2022
6. Informations communales
7. Divers

Cet ordre du jour est approuvé, à l'unanimité, à main levée, par l'Assemblée. M. le président déclare donc l'Assemblée ouverte et légalement convoquée et désigne M. Antoine Fragnière en qualité de scrutateur.

2. Approbation du procès-verbal du 13.12.2022

M. le président rappelle que le protocole de la dernière Assemblée a été publié intégralement sur le site internet de la commune de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé, sans relecture, tel que rédigé, à l'unanimité des citoyens présents.



Assemblée primaire du 20 juin 2023

3. Lecture des comptes communaux 2022

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2022, analysés et approuvés par le Conseil communal le 30 mai 2023, qui bouclent avec les principaux résultats suivants :

Comptes de fonctionnement

Avec un total de **revenus financiers de Fr. 4'641'864.23** et un total de **charges financières de Fr. 4'232'997.93**, le compte de fonctionnement dégage pour l'exercice en revue **une marge d'autofinancement de Fr. 408'866.30**.

Après comptabilisation des **amortissements pour Fr. 380'292.72**, des **attributions aux financements spéciaux de Fr. 42'311.59** et des **prélèvements sur les financements spéciaux de Fr. 177'789.67**, le résultat du compte de fonctionnement présente **un excédent de revenus de Fr. 164'051.66**.

Comptes d'investissements

Avec un total de **dépenses de Fr. 1'480'322.82** et un total de **recettes de Fr. 108'278.20**, le compte d'investissements présente un **résultat d'investissement net de Fr. 1'372'044.62**.

Evolution de la fortune

La marge d'autofinancement de Fr. 408'866.30 ne couvrant qu'à hauteur de **29.79 %** les investissements nets de 1'372'044.62, il en résulte **une insuffisance de financement de Fr. 963'178.32**, qui a pu être couverte par les liquidités en cours sans recourir à un emprunt.

En augmentation de l'excédent de revenus de Fr. 164'051.56, la fortune passe de Fr. 3'259'587.25 au 31.12.2021 à **Fr. 3'423'639.21** au 31.12.2022,

Du fait de ces résultats, la dette nette par habitant passe d'une fortune au 31.12.2021 de Fr. 480.- à **une dette par habitant de Fr. 1'158.- au 31.12.2022**.

Conclusion

Les importants investissements prévus dans les deux prochaines années, qui ne pourront être financés par la marge d'autofinancement, engendreront un suivi très strict des charges de fonctionnement afin de conserver un niveau d'endettement correct.

Au terme de cette présentation, aucune question ou remarque n'est formulée par l'Assemblée.

4. Rapport de l'organe de contrôle

M. le Président Lathion passe ensuite la parole à M. Kevin Dos Santos qui, en sa qualité de représentant de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 30 mai 2023. Ce rapport n'appelant aucune question, les comptes 2022 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

5. Approbation des comptes communaux 2022

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 30 mai 2023 et soumis à la consultation publique dans le délai légal. Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2022 de la Municipalité de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.



COMMUNE DE
DE VEYSONNAZ

Assemblée primaire du 20 juin 2023

6. Informations communales

Projet de fusion :

M. le président Lathion revient sur les résultats du scrutin du 18.06.2023 relatif au projet de fusion avec la Ville de Sion.

Pour Veysonnaz, le Conseil communal ne peut que remercier chaleureusement sa population qui lui a réitéré sa confiance en confirmant une deuxième fois son désir de fusion avec Sion, avec une légère progression par rapport à la votation consultative de 2020, à hauteur de 55,4 % et avec un taux de participation pratiquement identique de 90 %.

Malheureusement, le scénario n'a pas été du tout le même au niveau de la ville de Sion qui a rejeté ce projet de fusion à hauteur de 62 % avec un taux de participation de 40 %.

C'est avec une très grosse déception que le Conseil communal enregistre ce refus de la ville de Sion, car ce scénario n'avait pas vraiment été imaginé. D'ordinaire, dans une fusion, c'est la petite commune qui fait pencher la balance et non pas la grande.

Le Conseil communal en prend acte et analysera l'ensemble des mesures à prendre pour l'avenir de la commune.

Un examen très serré de la planification financière et des aspects budgétaires devront effectués à très court terme. Une diminution drastique des charges de fonctionnement devra être effectuée afin de conserver un niveau d'endettement correct et ne pas mettre en péril l'avenir financier de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie une dernière fois les très nombreux citoyens présents pour leur participation attentive et lève officiellement la séance à 19h40.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle afin de partager un apéritif.

Patrick Lathion
Président

COMMUNE DE VEYSONNAZ



Michel Fragnière
Secrétaire